

**PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 23 MAI 2018 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-
MONTAGNES, TENU LE 27 JUIN 2018**

Étaient présents à l'ajournement de l'assemblée ordinaire :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka
M. Richard Labonté, maire de Saint-Placide
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Denis Martin, préfet et maire de Deux-Montagnes.

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

RÉSOLUTION 2018-152

**CONSTATATION DU QUORUM ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE**

ADVENANT 20 h 25, Monsieur le Préfet Denis Martin constate le quorum et procède à la réouverture de l'assemblée du 23 mai 2018 afin d'épuiser l'ordre du jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-153

**RETRAIT DU POINT 9A) DOTATION AU POSTE DE DIRECTEUR DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par Denis Martin et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le point intitulé 9a) Dotation au poste de directeur du développement économique soit retiré de l'ordre du jour afin de reporter la décision à une date ultérieure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-154

**SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS
DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a mis en place un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors des réseaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve plusieurs zones d'activités hors route très fréquentées sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a manifesté aux autorités compétentes (résolution 2017-192) son intention de se prévaloir du programme dans le but d'améliorer le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence hors route sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux exigences du programme gouvernemental, la MRC a entamé une démarche de consultation des partenaires du milieu avec comme objectif de se donner un cadre commun permettant de mieux coordonner et harmoniser les interventions hors route à réaliser sur le territoire de la MRC;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte le document intitulé « Protocole d'intervention de sauvetage d'urgence hors du réseau routier applicable pour le territoire de la MRC de Deux-Montagnes » et qu'il confirme aux autorités compétentes que ce protocole est le résultat des consultations menées auprès des organismes concernés.

QUE ledit protocole soit transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP), aux municipalités de la MRC de Deux-Montagnes de même qu'à tous les partenaires susceptibles d'être impliqués lorsqu'une intervention hors route doit être réalisée sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-155

CLÔTURE DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 MAI 2018

ADVENANT 20 h 30, il est PROPOSÉ Benoit Proulx APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU :

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

MRC DE DEUX-MONTAGNES

M. Denis Martin
Préfet

Mme Nicole Loïselle
Directrice générale